

COMMUNE D'ADE

Séance du 06 avril 2023

Membres en exercice : 14	Date de la convocation : 31/03/2023 L'an deux mille vingt-trois et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.
Présents : 13	Présents : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Maryline CARASSUS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Sofia GAZZOLA, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.
Votants : 14	Représentés : Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO par Maryline CARASSUS.
Pour : 14	Excusés : .
Contre : 0	Absents : .
Abstentions : 0	Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU.

Objet : Demande de subventions défense incendie - fonds vert - DE_008_2023

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lors du dernier conseil municipal il a été décidé de demander au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 le projet d'acquisition de réserve incendie.

Or ces travaux de sécurité incendie répondent aux critères d'éligibilité du fonds d'accélération de la transition écologique, dit fonds vert, dont un axe d'intervention concerne la prévention des risques d'incendie. Les services de l'État nous proposent d'orienter notre demande de subvention vers le fonds vert.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **accepte** à l'unanimité que le projet d'acquisition réserve incendie 37 567€ HT (45 080,40 € TTC) soit présenté auprès des services de l'état pour une aide au titre du "fonds vert" la plus élevée soit 30 053 € (80% du montant du devis de 37 567€ HT)
- **acte que** le plan de financement soit le suivant :

Coût total des travaux réserve incendie (HT)	37 567.00€ HT	100%
État (" <i>fonds vert</i> " 2023)	30 053€	~ 80 %
Autofinancement - commune	7 514€	~ 20%

- **Charge** Monsieur le Maire de remplir et signer tous les documents administratifs afférents à cette décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire,
Jean-Marc BOYA.



Le secrétaire de séance,
Mathilde BOURDIEU

